

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 mai 2021 à 19 h, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (R.R.V.M., c. O-0.1) afin de préciser les normes relatives à l'implantation des cafés-terrasses (O-0.1-5)


PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 6^E JOUR DE MAI 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva, secrétaire
d'arrondissement

 Signature numérique de Dina
Tocheva, secrétaire
d'arrondissement
Date : 2021.05.06 13:10:08 -04'00'

Dina Tocheva